

Conseil municipal du 31 août 2001
Compte rendu

Présents : Roger CARACACHE, Jérôme BARRAND, Isabelle BARTHE, Céline CALDARA
Bruno CHARLES, Hervé DONDEY, Marc GAUDE Agnès HENRY Emmanuel JAIL,
Claire JOUFFE, François MESSINES, Pascal ROUX, Christel THEVENIN.
Absents excusés : Jacques SANTONI.

Secrétaire de séance : Claire Jouffé

Rappel de l'Ordre du jour :

- - Élection des électeurs sénatoriaux :délégués titulaires et délégués suppléants
- Tarifs cantine
- Convention chèque-vacances
- Honoraires architecte pour salle d'exposition
- - Désignation du cabinet d'étude chargé d'établir un schéma général d'assainissement du village.
- - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour l'étude sur le schéma général d'assainissement.
- - Mise en place d'une étude hydraulique sur la Loue.
- - Signature d'une convention de partenariat et de financement Dauphiné Ski de Fond
- - Aménagement d'une piste forestière - Dossier Dentrux
- - Journée du patrimoine. Coopération avec la commune de Corenc et l'association Castel. Versement d'une subvention de 1000 Francs

Informations sur :

- - Le salon du livre
- - Coopération CEMAGREF

Divers

R.Caracache ouvre le conseil à 18h00 par l'annonce du maintien d'une 5eme classe à l'école primaire pour cette année et par un rappel de l'ordre jour.

Élection des électeurs sénatoriaux

Il s'agit de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

Délégués titulaires : 4 candidats : A.Henry, C. Caldara, B.Charles, R.Caracache.

Résultats : C.Caldara : 10 voix, R.Caracache : 11 voix B.Charles : 11 voix, A.Henry : 4 voix.

Sont élus : C.Caldara, R.Caracache et B.Charles.

Délégués suppléants : 3 candidats : P.Roux, F. Messines et J.Santoni.

Résultat : J.Santoni : 11 voix, F. Messines : 11 voix et P.Roux : 11 voix.

Sont élus à l'unanimité : F. Messines, P.Roux, et J.Santoni.

Tarifs cantine :

Dossier présenté par C.Thevenin :

Les tarifs sont réévalués et convertis en euros en tenant compte des directives préfectorales limitant la hausse annuelle des tarifs des repas destinés aux enfants à 2%. Des hausses plus importantes concernant les repas adultes sont proposées : ceux du personnel encadrant payés par le SIGS à Sappey Service Cantine (+ 5,38 %), et les repas destinés aux extérieurs non livrés (+4,5 %). Le tarif des repas livrés à l'extérieur est proposé à la baisse (- 6,25 %) et revient à un niveau inférieur à 40 F.

	Tarif actuel	Tarif actuel	Proposition	Proposition	Variation
--	--------------	--------------	-------------	-------------	-----------

	en francs	en euros	en francs	en euros	
Enfant du Sappey tarif 1	18,50	2,82	18,69	2,85	+1,06 %
Enfant du Sappey tarif 2	23,00	3,51	23,29	3,55	+1,14%
Enfant du Sappey tarif 3	29,10	4,44	29,52	4,50	+1,35%
Enfant de Sarcenas (repas payés par la mairie de Sarcenas à Sappey Service)	31,53	4,81	32,14	4,90	+1,87%
Ticket enfant à l'unité	33,00	5,03	33,45	5,10	+1,39%
Employées cantine (repas payés par le SIGS à Sappey Service)	30,50	4,65	32,14	4,90	+5,38%
Instituteurs	33,00	5,03	33,45	5,10	+1,39%
Repas extérieur non livré	32,00	4,88	33,45	5,10	+4,51%
Repas extérieur livré	42,00	6,40	39,36	6,00	-6,25%

Voté à l'unanimité des voix

Convention chèque vacances

La Mairie n'était jusqu'à présent pas habilitée à recevoir des chèques vacances (utilisés, par exemple, pour régler les séjours au camping). Un vote est proposé donnant la possibilité au Maire de signer une convention avec " Chèques Vacances " afin que la commune puisse les accepter.

Voté à l'unanimité des voix

Honoraires d'architecte pour salle exposition

Il s'agit de voter les honoraires de Monsieur LONG, architecte chargé de réaliser l'aménagement de la salle d'exposition dans le bâtiment de la Cure. Le montant de ces honoraires est de 27 715,25F HT pour les travaux concernant la salle d'exposition du 1^{er} étage et d'un montant de 4 200 F HT pour les travaux du rez-de-chaussée (création du laboratoire photo du Père Rendu).

Ces travaux seront réalisés par les services techniques de la mairie, mais nécessitent toutefois la supervision d'un architecte : chauffage, plâtre, électricité, plomberie. Le total de ces travaux s'élève à 38 170,57 TTC soit 5819.

Voté à l'unanimité des voix

Désignation du cabinet d'étude chargé d'établir un schéma général d'assainissement du village. Signature d'une convention de partenariat et de financement.

Roger Caracache et Pascal Roux ont pris contact avec le Cabinet d'études Alp'Etudes afin que celui-ci établisse pour Le Sappey un document complet appelé schéma général d'assainissement. Ce document donnera en particulier un état des lieux précis des réseaux déjà existants (situation, état général) grâce à des études télévisées des canalisations et fixera un échéancier complet des tranches de travaux à effectuer (y compris des travaux de réparation sur d'anciennes canalisations).

Une fois ce schéma général d'assainissement réalisé, nous disposerons d'éléments fiables pour chiffrer et entamer les travaux pour les cinq prochaines années. Par ailleurs, le cabinet Alp'Etudes pourra nous assister auprès des différentes collectivités pour les demandes de subvention.

Ce document servira de support cadastral utilisable par la suite dans d'autres buts. Il sera complété par Alp'Etudes au fur et à mesure des travaux et pourra être accessible à tous. Il constituera un outil précieux de communication avec les habitants.

Pascal Roux souligne qu'il connaît le Cabinet Alp'études sur un plan professionnel : constitué d'environ 25 personnes, ce cabinet est réputé pour réaliser un travail sérieux et bien cadré.

Roger Caracache précise que le mercredi 5 Septembre, un conseil municipal est prévu qui sera entièrement consacré à la question du raccordement final de notre réseau d'assainissement (création d'une station autonome ou raccordement à Aquapole) ; ce conseil municipal sera précédé d'une réunion publique à laquelle tous les habitants seront conviés et pourront s'entretenir avec nos invités représentant la Métro, la DDA ou le Conseil Général. Ces différents acteurs présenteront leurs conclusions qui semblent toutes converger vers la nécessité d'un raccordement du Sappey à Aquapole. À la suite de cette réunion publique, le Conseil Municipal se tiendra afin d'entériner la décision du choix stratégique de raccordement à Aquapole.

Vote pour désigner le cabinet d'étude Alp'Etudes, chargé d'établir un schéma général d'assainissement du village

Vote à l'unanimité des voix

Vote pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour l'étude sur l'assainissement :

Voté à l'unanimité des voix

Mise en place d'une étude hydraulique sur la Loue :

Dans le cadre de l'étude de réhabilitation de l'ancienne hostellerie, l'équipe en charge du dossier s'est penchée sur son environnement. Cette étude l'a conduite à retravailler la question de l'entrée du village en lien avec la vocation de cet immeuble : repenser son raccordement avec la mairie, l'école, et traiter aussi la question du stationnement. Le rez-de-chaussée de l'immeuble abritera des commerces. Lors de cette étude, l'équipe en charge a mis en évidence que la décision arrêtée début 2001 par l'équipe sortante de classer l'intégralité du ruisseau de la Loue en rouge sur le Plan de Prévention des Risques, interdisait toute construction dans un périmètre de 15 mètres autour de ses berges. Pour résoudre cette difficulté juridique, différents services ont été interrogés depuis le mois de juillet sur cette question : RTM (Restauration des Terrains en Montagne), DDE, agence d'urbanisme. La réponse a été qu'il fallait procéder à une étude hydraulique sur les crues centennales de la Loue. A noter que cette étude est d'autant plus nécessaire que la rivière est par endroits busée, ce qui augmente considérablement les risques d'inondation en cas d'obstruction des buses par des débris de tout ordre.

La procédure de révision du Plan de prévention des risques est possible, à condition que le maire et son conseil puissent démontrer clairement l'importance des enjeux liés à l'aboutissement de ce projet. Or, il est clair que de ce projet dépend la revalorisation du centre village, des commerces, la création de logements, le regroupement de l'école etc... Les arguments ne manqueront pas en sa faveur.

Le RTM va réaliser le cahier des charges à titre gracieux et s'engage aussi à constituer un appel d'offre et à sélectionner le bureau d'étude qui se chargera de cette évaluation. Le choix du cabinet d'étude se fera sur deux critères : coût et rapidité d'exécution.

R. Caracache souligne qu'il s'agit en fait plutôt d'une information que d'une délibération, et qu'il serait bon de profiter de cette occasion pour lancer un plan général d'entretien des ruisseaux qui sont des éléments naturels du patrimoine commun.

Convention ski nordique :

Convention signée avec Dauphiné Ski de Fond présentée par B.Charles.

Une récente décision de France Ski de Fond vient de modifier la donne en termes de vente de titres annuels réciprocaires. À compter de cette année, les associations départementales de ski nordique ont la possibilité de vendre ces titres à compter du 1^{er} septembre, alors que jusqu'à présent cette vente ne pouvait se faire que sur site enneigé. Pour que ceci soit possible nous devons autoriser le Maire à signer une convention qui fixe les nouvelles modalités de la vente.

Évolution par rapport à l'ancien système :

- Dauphiné Ski Nordique pourra vendre les titres annuels entre le 1^{er} septembre et le 01 décembre 2001.
- Dauphiné Ski Nordique aura l'exclusivité de la vente des titres réservés aux Associations.

B. Charles rappelle que lors du vote au conseil d'administration de Dauphiné Ski Nordique, le Sappey s'est opposé à la 2^{ème} disposition. Cependant, notre participation au système réciprocaire nous conduit à accepter la décision du Conseil d'Administration de Dauphiné Ski Nordique.

Vote pour autoriser le Maire à signer la nouvelle convention avec Dauphiné Ski Nordique

Pour : 13 voix ; abstention : 1 voix

Tarifs 2001/2002 : Voir annexe jointe

Adoptés à l'unanimité.

Aménagement d'une piste forestière - Dossier Dentrux Lucien.

M.Dentrux possède une parcelle aux Frettes. Il souhaite engager un certain nombre de travaux de réfection d'une piste forestière qui lui permettrait d'améliorer l'accès de sa parcelle, en vue de réaliser une coupe de bois. Il souhaite en outre prolonger la piste déjà existante. Ces travaux d'investissement s'élèvent à 53 810 Frs. Il a obtenu du Conseil Général une subvention de 40% dans le cadre de l'entretien des pistes forestières et propose à la commune de participer à cet investissement à hauteur de 10%. Cette demande se justifie par le fait que sa parcelle est mitoyenne à une parcelle communale, et qu'un aménagement de la piste bénéficierait également à la commune en facilitant l'accès à nos propres coupes.

Un débat s'est engagé sur la pertinence de participer à ce projet : un autre tracé serait peut-être plus intéressant pour Monsieur Dentrux et les autres riverains. Nous sommes tombés d'accord pour dire que cette participation se justifiait par le fait que nous étions riverains. Ce débat a été l'occasion de souligner qu'il serait sans doute opportun aujourd'hui de refaire un point sur l'ensemble des dessertes forestières pour la commune du Sappey, de manière à disposer d'un plan qui nous serve à apprécier la pertinence de ce type de travaux dans un contexte plus général.

Vote pour accorder une subvention de 5 KF au projet Dentrux

Vote à l'unanimité des voix

M.Caracache fait le point sur un certain nombre de manifestations dans lesquelles la municipalité du Sappey s'est engagée et qui s'inscrivent directement dans le type d'événements culturels que la municipalité souhaite soutenir.

Journée du patrimoine. Association CASTEL

Cette association, qui regroupe des bénévoles de Corenc amateurs d'histoire, organise une manifestation cette année au fort St Eynard les 15 et 16 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine. Au cours de cette journée sera proposée une visite du Fort avec conférence sur le paysage, une visite de l'église St Pierre de Corenc. R. Caracache propose que la commune du Sappey participe à hauteur de 1000 F pour être officiellement associé à ces journées, via son SI, qui assurera la promotion de la manifestation (il n'en existe pas à Corenc). Une visite de l'église St Michel du Sappey sera ajoutée au programme avec un entretien avec le Maître verrier chargé de la réalisation des vitraux dessinés par Arcabas.

Vote pour la subvention de 1000 F accordée à l'association Castel

Vote à l'unanimité des voix.

Salon du livre :

Le Salon du livre se tiendra cette année les 19, 20 et 21 octobre. Le Sappey se joint à cette manifestation en proposant de développer plus spécifiquement le thème " bois, forêt, paysage, jardin ".

Tous ceux et celles qui sont intéressés par cette manifestation sont conviés à participer aux réunions de préparation (actuellement une vingtaine de participants sur le village sont déjà mobilisés).

R.Caracache souligne que ce salon s'inscrit dans la politique culturelle que le Sappey souhaite mener. En plus du souci de préserver au Sappey son image de sport, loisir, nature, il s'agit de soutenir des manifestations susceptibles de capter les ressources intellectuelles et culturelles à disposition à Grenoble (particulièrement riches du fait de la présence d'une université importante).

Par ailleurs, dans le contexte de ce salon et dès le mois d'octobre, des stages vont être proposés : stage de marqueterie et de tournage. Ces stages répondent à plusieurs objectifs :

- redonner à la Jacobine (lieu où ils se tiendront) une fonction autre que celle d'accueillir des fêtes, en repositionnant ce lieu sur des projets qualitatifs,
- travailler sur des thèmes qui intéressent les gens du Sappey, qui sont aussi des thèmes à valeur pédagogique
- nous distinguer au sein du Parc Régional de Chartreuse par notre capacité à innover. Nous devons sensibiliser nos partenaires et les décideurs aux intérêts de la commune, et les convaincre de notre capacité à porter des projets et à les faire vivre, pour rester compétitifs dans les dossiers que nous serons susceptibles de présenter à l'avenir.

Coopération avec le CEMAGREF :

Pierre Beghin, salué aujourd'hui comme un des plus grands des himalayistes français, habitait au Sappey. Il a disparu voici dix ans lors d'une expédition dans l'Himalaya. À sa mort, l'association Pierre Beghin s'est

constituée, regroupant notamment plusieurs chercheurs du CEMAGREF. Pour célébrer le dixième anniversaire de sa mort, cette équipe recherche des partenaires en vue de promouvoir l'action et l'œuvre de Pierre Beghin : son itinéraire et sa carrière, son rapport particulier aux pays traversés et enfin la valorisation d'une certaine idée du sport et de l'esprit d'équipe.

Une rencontre a eu lieu entre la mairie du Sappey, le Parc de Chartreuse et le groupe Pierre Beghin qui a permis d'esquisser les projets suivants : une coopération technique avec le Népal est en train de voir le jour avec un trekking associant 25 personnes et dans laquelle 4 places sont réservées aux Sappeyards intéressés par cette expédition. Le trekking aura lieu en octobre 2002. Pour saluer ce début de collaboration, le groupe a désormais son siège social au Sappey, cet acte, dont la valeur est avant tout symbolique montre le début d'une coopération entre le village et l'association Pierre Beghin. Enfin, une journée commémorative est envisagée au Sappey en octobre 2002.

Nouveaux moyens à la Mairie

Un bureau a été aménagé au 1^{er} étage de la mairie pour les adjoints et les conseillers.

Un poste téléphonique a été installé avec un répondeur permettant de laisser un message aux heures de fermeture de la mairie, et donnant différents renseignements.

Une ligne directe a été également installée ainsi qu'une adresse e-mail : sappey.mairie@wanadoo.fr

Enfin R.Caracache remercie H.Dondey pour la réalisation du site internet de la mairie qu'il a entièrement pris en charge. R.Caracache rappelle que ce site doit vivre et qu'il sera riche aussi de ce que nous tous, habitants du Sappey, en faisons. L'adresse du site : <http://sappey-mairie.fr/st>

-

La séance a été levée à 21h15.